

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement "Biberacker" à Colmar

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BIBERACKER AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

GEORGENTHUM Stephan

RCS / SIRET

8	4	1	8	2	0	2	5	1	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SARL

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .
41. a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un lotissement rue des Primevères et Biberacker Weg à Colmar conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU de Colmar.

Travaux de voirie et viabilisation pour création de parcelles.

Les terrains sont, à ce jour exploités en terres agricoles, laissés en prairie ou aménagés en jardins privés.

Ils sont situés en zone 1AUC du PLU de Colmar arrêté le 31/03/2017.

## 4.2 Objectifs du projet

Création des accès, des aménagements, des réseaux pour la réalisation du lotissement Biberacker (de 60 lots maximum) à Colmar.

Nombre de places de stationnement : env. 80 places

Surface de plancher maximal : env. 19 800 m<sup>2</sup>

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'accès se fera depuis les rues existantes "Rue des Primevères" et "Biberacker Weg".

Les travaux comprendront:

- terrassement
- création de voirie
- pose de réseaux secs et humides : assainissement, eau potable, éclairage public, électricité (basse tension), gaz, vidéo.
- création des places de stationnement avec pavés et structures infiltrantes.
- pose de bordures, files de pavés.
- aménagement des espaces verts et parcs.

Un fossé sera traversé au sud du futur lotissement.

Quelques arbres et constructions présents sur place seront démolis.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lotissement destiné à de l'habitation individuelle et collective.

La zone de projet présente, dans sa phase d'exploitation, des voiries de desserte secondaires à trafic modéré.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet de deux permis d'aménager ainsi que d'un dossier Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain à aménager	env. 25 932 m2
Nombre de places de parking envisagées	env. 80 (-)
Nombre de lots projetés	max. 60 (-)
Surface de plancher maximale envisagée	env. 19 800 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Biberacker Weg et rue des  
Primevères  
68000 COLMAR

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07° 21' 24" E Lat. 48° 03' 33" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas concernée par les zones délimitées à l'arrêté n°21 décembre 2018-117 - bruit arrêtant les cartes de bruit des infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et ferroviaire dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en zone à dominante humide d'après les cartes CARMEN (prairies humides, terres arables et territoires artificialisés). Une étude pédologique et floristique a été réalisée pour vérifier le caractère humide de la zone (annexe 9).



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondations : PPRI de l'Ill approuvé le 27.12.2006 PPRI de la Lauch approuvé le 23.06.2006 PPRI de la Fecht approuvé le 14.03.2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable des habitations sera raccordée au réseau de la Colmarienne des Eaux. Il n'est pas prévu de prélèvement direct dans la nappe. Des prélèvements dans la nappe sont éventuellement nécessaires localement en phase travaux lors de la pose des réseaux d'assainissement. L'eau prélevée sera décantée puis infiltrée en respectant un horizon de 50 cm entre le fond du dispositif d'infiltration et la nappe phréatique (traité dans le dossier loi sur l'Eau).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport des matériaux pour la réalisation des couches de support de la chaussée et des matériaux drainant pour l'infiltration sous les places de stationnement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrains actuellement utilisés en terres agricoles, laissés en prairie ou aménagés en jardins privés. Les terrains sont situés en contexte urbain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation (conformément au PPRI) : - par remonté de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale, - zone inondable en cas de rupture de digue.  Le projet respecte les prescriptions du PPRI et du PLU de la ville de Colmar.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des engins de chantier en phase travaux.  Augmentation de la circulation liée à la présence des futurs habitants du lotissement (faible trafic: habitations sans passage).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des engins de chantier en phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibration des engins de chantier en phase travaux.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau d'éclairage public sera mis en place.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols seront infiltrées au droit des places de stationnement, conçues et dimensionnées de manière à ne pas impacter le milieu naturel souterrain.</p> <p>Le niveau de voirie sera établi de sorte à conserver un horizon de 50cm entre le toit de la nappe et le fond du dispositif d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production d'eaux usées qui seront rejetées dans le réseau géré par la Colmarienne des Eaux puis traitées au niveau de la station d'épuration.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par les habitations et les bureaux sont des déchets non dangereux et seront collectés au niveau des conteneurs enterrés (prévu dans le cadre du lotissement) géré par Colmar Agglomération.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Infiltration des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées et filtration des eaux avant qu'elle n'atteignent les eaux souterraines.

L'infiltration se fera par les places de stationnement, qui seront revêtues de pavés infiltrant. La structure sous les places de stationnement et la chaussée sont perméables et permettent l'infiltration des eaux pluviales.

Une note explicative et de dimensionnement est jointe en annexe 6.

Le projet est situé en zone inondable. Cependant il respecte les prescriptions du PPRI et du PLU de la ville de Colmar (conserver l'écoulement naturel des eaux pluviales, limitation des remblais, hauteur des seuils, interdiction des stationnements enterrés ou semi-enterrés...).

Le projet est situé en zone à dominante humide. Cependant les études pédologiques et floristiques réalisées montrent que le sol ne présente pas de caractéristique de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 et de ses modifications du 1 octobre 2009 (annexes 7, 8 et 9).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les places de stationnement servent à l'infiltration des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées. Une surface importante est, par conséquent, avantageuse pour l'infiltration.

De plus, la création du lotissement tient compte des différentes préconisations habituelles : consommation d'énergie : candélabre à puissance adaptée et mise en place de conteneurs enterrés afin de collecter les déchets ménagers et les déchets recyclables.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 : Gestion alternative des eaux pluviales "zéro réseau" - Note technique et de dimensionnement (partie 6.4)  
Annexe 7 : Délimitation des zones à dominante humide (CARMEN) (partie 5)  
Annexe 8 : Analyses pédologiques et floristiques (partie 5)  
Annexe 9 : Récépissé du Dossier Loi sur l'Eau (réf. 68-2019-00051)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Colmar

le, 24/04/2019

Signature

**BIBERACKER AMENAGEMENT Sarl**  
10, place du Capitaine Dreyfus  
68000 COLMAR  
Tél. : 03 89 22 95 10 Fax : 03 89 22 95 11